



HAL
open science

Ateliers participatifs de mise en œuvre du SCoT du Grand Clermont

Sylvie Lardon, Salma Loudiyi, Caroline Maury

► **To cite this version:**

Sylvie Lardon, Salma Loudiyi, Caroline Maury. Ateliers participatifs de mise en œuvre du SCoT du Grand Clermont. Partenariats pour le développement territorial, Editions Quae, 256 p., 2015, 9782759224081. hal-02801425

HAL Id: hal-02801425

<https://hal.inrae.fr/hal-02801425v1>

Submitted on 5 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Ateliers participatifs de mise en œuvre du SCoT du Grand Clermont. Enjeux et modalités d'une recherche en partenariat.

Lardon Sylvie, Loudiyi Salma, Maury Caroline¹

1. Résumé :

Les dispositifs de planification territoriale tels que les SCoT concentrent une grande part des enjeux du développement territorial. Dans ce chapitre, nous nous attachons à dégager les questions posées par l'introduction de démarches participatives dans un processus de planification territoriale et du rôle de la formation dans un partenariat chercheurs-acteurs.

La démarche de partenariat, menée entre l'Agence d'Urbanisme de Clermont métropole et AgroParisTech, dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT du Grand Clermont s'inscrit dans la durée. Elle mobilise plusieurs formes d'interventions de la recherche dans l'action. Elle est analysée au prisme de la grille de suivi des projets élaboré au sein du groupe PSDR PARME. Les différentes séquences de la collaboration mettent en évidence plusieurs bifurcations et frictions et renvoient tant à une réflexion sur la formation des élèves ingénieurs qu'à une analyse des effets de la participation des acteurs élus et autres professionnels.

Cette prospective du présent demande de la part des chercheurs des apports théoriques de différents ordres : modèles spatiaux pour donner à voir les dynamiques du territoire, formalisation des représentations et des perceptions des acteurs dans un référentiel générique, conception d'itinéraire méthodologique adapté aux situations d'actions. Cela renouvelle les questions de recherche et les modalités d'évaluation des projets.

Mots-Clés : projet de territoire, participation des acteurs, itinéraire méthodologique, formation, action

2. Abstract :

Planning processes such as SCoT focus largely on territorial development issues. In this chapter, we identify the issues raised through implementing participatory approaches in territorial planning processes and the role training is playing within local actors - researchers partnership.

¹ UMR Métafort (AgroParisTech, Inra, Irstea, VetAgro-Sup)

The partnership approach, carried out by a planning agency and AgroParisTech, have lasted from 2005 to 2011. It involved various ways of research intervention within action processes. We analyze these processes through an analytical framework developed within the PSDR PARME group. The different partnership sequences highlight bifurcations and frictions. It implies a reflection on training methods as well as an insight of participation impacts of elected representatives and other local actors.

From this point, researchers must provide theoretical background at different levels: spatial models to identify territorial dynamics, Actors' representations modeling into a generic referential, methodological approaches design to fit action situations. These steps renews research questions and assessment methods.

Keywords: territory project, actors participation, methodological itinerary, training, action

3. Introduction

Le développement territorial implique la participation, tant des acteurs institutionnels que des acteurs professionnels du territoire, des agents de développement que des services de l'Etat et des collectivités territoriales. Il concerne aussi les chercheurs et les formateurs, tant les réalités à comprendre sont complexes et les compétences pour accompagner le changement sont nouvelles. Cela réinterroge les modalités de partenariat chercheurs-acteurs ([BEGUIN ET CERF, 2009](#)) et les pratiques de recherche. La recherche s'inscrit dans une perspective de développement territorial, vu comme une « augmentation de la capacité des acteurs à maîtriser les dynamiques d'évolution qui les concernent » ([DEFFONTAINES ET AL. 2001](#)).

Les dispositifs de planification territoriale posent question, parce qu'ils concentrent une grande part des enjeux du développement territorial. Comment faire travailler ensemble des acteurs divers qui n'en ont pas l'habitude ? Comment articuler les échelles, entre incitations des politiques publiques et initiatives des acteurs locaux ? Comment intégrer l'ensemble des activités dans une vision transversale pour favoriser la pérennité des systèmes de production ? Quels nouveaux modèles de développement inventer pour articuler l'urbain et le rural ? Ces questions vives se déclinent plus précisément dans les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) autour entre autres, des enjeux de maîtrise de l'étalement urbain, de la consommation de l'espace agricole ([CLEMMENT ET ABRANTES, 2011](#)), de la protection des ressources environnementales ([BARONE, 2012](#)) ou des enjeux de mobilité et de transport ([DESJARDINS ET LEROUX, 2007](#)).

Les concepts, méthodes et outils pour accompagner ce développement demandent encore à être explorés et exploités pour une meilleure gouvernance des territoires². Nous relatons ici une expérience de partenariat menée dans le cadre du projet PSDR IngéTerr³ sur l'accompagnement des projets de territoire, dans lequel nous avons formalisé les enjeux territoriaux pour accompagner les acteurs du changement. Nous le relisons au prisme des réflexions transversales menées dans le groupe PARME⁴ du PSDR3, qui permettent de réinterroger les dynamiques de partenariat.

La question de la prise en compte du fait agricole dans les actions de planification urbaine renouvelle les questions de recherche sur la gouvernance des territoires. La participation des acteurs est en principe requise, mais les modalités et les conditions d'une telle participation ne sont pas encore stabilisées. C'est pourquoi il importe de développer une démarche d'accompagnement des acteurs dans les dynamiques de changement auxquels ils sont soumis. Pour cela, nous faisons une analyse réflexive d'un partenariat de long terme avec l'Agence d'Urbanisme de Clermont Métropole, partenariat lors de l'élaboration du SCoT du Grand Clermont. Elle porte sur les modalités de production de connaissances dans de tels dispositifs.

Nous présentons tout d'abord et succinctement, le cadre conceptuel dans lequel nous nous plaçons en termes d'ingénierie territoriale et le cadre opérationnel du SCoT du Grand Clermont, support au partenariat. Nous décrivons ensuite les cinq étapes du dispositif et présentons les principaux points clés de production des résultats et d'interactions entre chercheurs et acteurs. Enfin, nous faisons une lecture réflexive sur la production de connaissances issues de ce dispositif et la façon dont cela réinterroge le rôle du chercheur et la place de la formation. En conclusion, est confirmé l'intérêt d'une posture de recherche-

² Voir article Rey-Valette *et al.* dans cet ouvrage.

³ Projet PSDR3 Auvergne-Rhône-Alpes IngéTerr « Concepts, cadres et pratiques de l'ingénierie territoriale » (http://www.psdr-ra.fr/IMG/pdf/4pages_intereg_final.pdf).

⁴ Projet PSDR3 Groupe transversal PARME : Partenariats et modes de recherche.

formation-action pour prendre du recul sur les interventions de chercheurs dans le développement territorial.

4. Les concepts et méthodes de l'ingénierie territoriale pour accompagner les processus de planification territoriale

La participation des acteurs aux projets de territoire nécessite des outils et des méthodes d'accompagnement. Nous nous appuyons sur les concepts et méthodes développés depuis plusieurs années en ingénierie territoriale pour accompagner les acteurs du changement ([LARDON, 2011](#)). Nous l'appliquons à un dispositif de planification territoriale, celui du SCoT du Grand Clermont, support d'un partenariat de long terme entre l'équipe de recherche et de formation et l'Agence d'Urbanisme de Clermont Métropole.

4.1. Le jeu de territoire comme méthode et dispositif d'ingénierie territoriale

L'Ingénierie du développement territorial est « l'ensemble des concepts, méthodes, outils et dispositifs mis à disposition des acteurs des territoires pour accompagner la conception, la réalisation et l'évaluation de leurs projets de territoire » et « l'ensemble des acteurs qui y contribuent » ([LARDON ET AL., 2007](#)). Elle vise à comprendre et d'accompagner les formes d'organisation territoriale dans les territoires de projet ruraux et périurbains. Elle cherche à analyser les mécanismes et partenariats à l'œuvre dans ce nouveau champ professionnel, et à les accompagner, notamment par l'adaptation permanente de l'offre de formation et la formalisation des bouquets de compétences ([TROGNON ET AL., 2012](#))⁵

Le « jeu de territoire », élaboré pour accompagner les acteurs du changement ([LARDON, 2009](#)) est un jeu d'expression qui vise à construire une vision stratégique partagée entre les acteurs pour la conception de leur projet de territoire ([LARDON, 2013](#)). Il facilite la participation des différents acteurs, l'appropriation des dynamiques et enjeux de leur territoire et leur implication dans l'action collective. La modélisation graphique sert à construire un raisonnement sur l'espace, en explorant les représentations spatiales de structures, de dynamiques et de projets sur le territoire, afin d'en comprendre l'organisation ([LARDON ET PIVETEAU, 2005](#)). Elle permet d'interpréter les stratégies des acteurs, d'expliquer la diversité de leurs visions du territoire et d'explicitier les facteurs de blocage sur le terrain, en référant les principaux enjeux énoncés aux modèles de développement sous-jacents. Enfin, elle génère des propositions d'actions compatibles avec les contraintes et les ressources du territoire, en fournissant des éléments pour construire un chemin de la situation actuelle à la situation future souhaitée.

C'est un puissant outil de synthèse des dynamiques, de confrontation des points de vue et de passage d'un niveau d'organisation à l'autre, pour une meilleure intégration territoriale. Mais se pose toujours le problème de l'appropriation, par les acteurs des territoires, de ce type d'approche pour la conception de leur projet de territoire, et des modalités d'accompagnement de cette dynamique de projet. Pour ce faire, il s'inscrit dans un dispositif de Recherche-Formation-Action, dans lequel la formation est un médiateur entre la recherche et l'action⁶en

⁵ Voir aussi article de Trognon dans cet ouvrage.

⁶ Voir article Lardon, Albaladejo *et al.* « Dispositifs de Recherche-Formation-Action pour et sur le développement agricole et territorial. Nouvelles pratiques de chercheurs » dans cet ouvrage.

se plaçant comme interlocutrice des questions de développement portées par les acteurs et en interpellant les chercheurs sur les concepts et les méthodes à produire pour faciliter l'apprentissage collectif des acteurs.

C'est dans ce cadre que nous nous sommes placés pour accompagner l'Agence d'Urbanisme dans le processus de construction du SCoT du Grand Clermont, selon différentes modalités d'intervention, en fonction des avancées du processus de planification lui-même et de l'implication différenciée des chercheurs dans l'action.

4.2. Le SCoT du Grand Clermont comme dispositif de planification territoriale support du partenariat

Les SCoT sont considérés aujourd'hui comme les dispositifs pivot de la planification territoriale en France. Ils ont été mis en place par la loi SRU (2000), actualisés par la Loi Habitat et Urbanisme (2003). Ils ont par la suite, été renforcés dans leur vocation d'outil de développement territorial durable, intégrateur d'un ensemble de politiques sectorielles au niveau des territoires de projet, notamment à travers la loi Grenelle II et la récente loi ALUR (2014). D'une manière générale, l'ambition des SCoT est une gestion économe des espaces, une mobilisation sociale contre les phénomènes ségrégatifs et une implication nouvelle dans le traitement collectif des enjeux de durabilité des systèmes territoriaux (HELLUIN, 2005). L'innovation majeure des dispositifs SCoT réside dans le fait de lier le document de planification à un établissement public qui en assure l'élaboration, la révision mais également le suivi (DESJARDINS ET LEROUX, 2007). Surtout, un SCoT peut se présenter comme un dispositif de gouvernance territoriale à partir de l'association d'un ensemble d'acteurs territoriaux dans le traitement des enjeux d'un territoire dans une perspective durable (LOUDIYI, 2008). Il peut être un moment de mobilisation sociale autour d'un projet.

D'une manière formelle, le SCoT se traduit par l'élaboration de trois documents : un Diagnostic, un Plan d'Aménagement et de Développement Durable (le PADD, qui traduit la vision politique du projet urbain) et un Document d'Orientations et d'Objectifs (le DOO⁷ qui fixe les orientations du projet et leur localisation). Ces trois documents sont supposés être le résultat de démarches participatives associant plusieurs acteurs parties-prenantes. Suivant la législation, le SCoT est élaboré à l'initiative des communes et de leurs groupements compétents, qui peut concerner autant une EPCI qu'un groupement d'EPCI et de communes. Ainsi, le SCoT du Pays du Grand Clermont (par la suite désigné par PGC) est porté par un syndicat mixte sur le périmètre du Pays éponyme (mis en place en 2004), le SEPAC (syndicat d'élaboration et de programmation de l'agglomération clermontoise). Ce syndicat, dont le périmètre sera modifié à l'occasion, était chargé de l'élaboration et du suivi du Schéma directeur de l'agglomération clermontoise. C'est l'Agence d'Urbanisme de Clermont Métropole qui assure la maîtrise d'œuvre et l'assistance à maîtrise d'ouvrage du SCoT du PGC.

⁷ Auparavant nommé Document d'orientations générales (Loi SRU, 2000 et Loi H&U, 2003) puis DOO depuis la loi Grenelle 2 (2011).

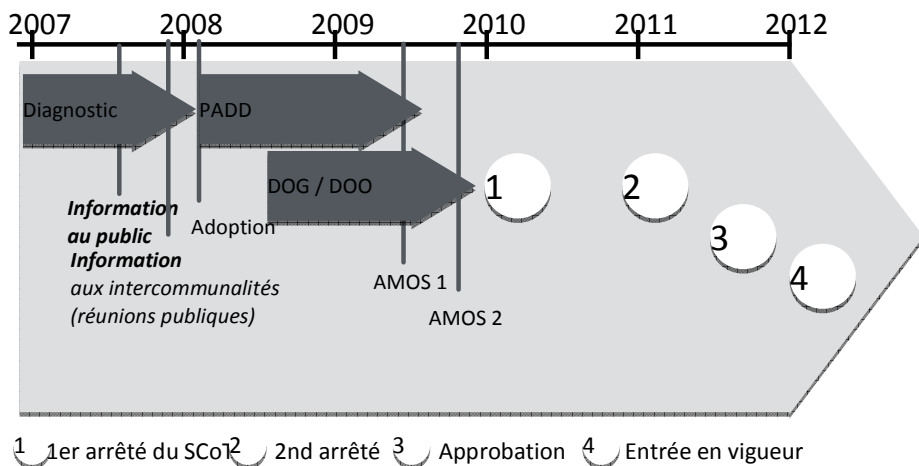


Figure 1 : les temps de l'élaboration du SCoT du Grand Clermont

L'élaboration du SCoT du PGC commence en 2006. Le diagnostic a été conduit durant le premier semestre 2007, suivi par un PADD et un DOO réalisés courant 2008-2009. Sous l'impulsion des élus, l'Agence d'Urbanisme met en place des ateliers participatifs en mai-juin 2009 pour concevoir des actions de mise en œuvre du SCoT (AMOS). Le SCoT a été arrêté une première fois en mars 2010. Suite à un avis défavorable de la part du préfet, il a été rénové puis arrêté une seconde fois en janvier 2011. L'enquête publique a été menée durant deux mois en juin-juillet 2011.

La principale caractéristique du territoire couvert est son organisation autour d'une agglomération moyenne (350000 h en 2010) et un périmètre commun avec deux parcs naturels régionaux (le PNR des Volcans d'Auvergne, désignés par la suite par PNRVA, et le PNR Livradois-Forez, PNRLF). Ainsi, ces territoires charnières entre PNR et périmètre du SCoT sont de fait des espaces soumis à deux types de mise en projet de territoire, qu'il s'agit de mettre en cohérence et articuler. Le PGC ambitionne dans son projet de s'affirmer comme métropole attractive et rayonnante. Un des objectifs est ainsi d'augmenter sa population de 50000 habitants à l'horizon 2030, avec une politique volontariste d'accueillir activités économiques et nouvelles populations.

Le projet du PGC a promu l'idée d'une organisation multipolaire de son espace, entre espaces métropolitains au bâti continu, où doivent se concentrer les projets d'aménagement et de localisation des activités économiques et résidentielles (70 % des constructions), espaces des « pôles de vie », correspondant à des pôles secondaires, « points d'appui pour une périurbanisation maîtrisée et des territoires relais pour des fonctions urbaines de proximité »⁸(15% des constructions), puis espaces périurbains, où la gestion de l'urbanisation doit être plus économe que par le précédent (15% restant). Cette répartition est sensée garantir la réduction de l'étalement urbain d'une part et la promotion des espaces ouverts, agricoles et naturels, dont jouit l'agglomération. Cependant, si les acteurs participant au SCoT se sont

⁸ PADD, SCoT du PGC, p.16.

accordés sur ce principe d'organisation polycentrique, de réduction de la progression peu contrôlée du bâti sur les espaces périphériques (SEGAS ET LOUDIYI, 2011), les prévisions de constructions résidentielles raisonnées à l'échelle des intercommunalités, l'extension des zones d'activités ne subit pas le même sort. Le premier projet du SCoT (mars 2010) est refusé par l'Etat, considérant que la consommation d'espaces agricoles à des fins commerciales est excessive et non justifiée. Les espaces agricoles concernés se situaient pour la majorité dans la zone de la Limagne, sur les franges urbaines clermontoises. Ce n'est pas le seul argument que l'Etat avance mais c'en est le principal. Cela interroge l'intégration des agricultures dans le projet urbain (LOUDIYI ET AL., 2011).

5. Les différentes phases du dispositif : de la représentation des zones-charnières périurbaines à la proposition d'actions de gestion des espaces agricoles

Le dispositif décrit ci-après concerne le suivi du diagnostic du SCoT (LOUDIYI, 2008) et de la construction collaborative des AMOS auxquels nous avons contribué. Cinq grandes phases d'intervention de la recherche dans l'accompagnement du SCoT du Grand Clermont sont identifiées, en utilisant la méthode des chroniques proposée par Paoli et Soulard (2003) pour analyser les dispositifs territoriaux. Le récit de ces phases met en évidence les conditions de mise en œuvre du partenariat avec l'Agence d'Urbanisme de Clermont Métropole et les expérimentations menées pour faciliter la participation des acteurs à la réflexion sur la place de l'agriculture dans les territoires périurbains (LOUDIYI ET AL., 2011). Nous mettons ici la focale sur les aspects méthodologiques du partenariat.

5.1. Phase 1. Les prémisses d'une collaboration : des connaissances produites en formation

Nous sommes partis du constat d'un manque de cadres, conceptuel et méthodologique, pour que les acteurs parties-prenantes du territoire se construisent une vision partagée de leur territoire de projet. Dans les processus de planification et de construction du projet urbain, la diversité de l'agriculture périurbaine n'est pas de prime abord reconnue. Peu d'acteurs agricoles et ruraux ont été investis dans le dispositif de concertation du SCoT (LOUDIYI, 2008). Le paysage est perçu par les urbains comme un cadre de vie et peu comme un espace de production pour les agriculteurs. L'espace agricole reste, pour certains acteurs, une réserve foncière pour l'urbanisation (PLANCHAT-HERY, 2008).

Le cadre conceptuel proposé par l'équipe consistait à considérer ces territoires à l'intersection entre l'urbain et le rural, pays et parcs, comme des zones-charnières. L'agriculture y est vue comme une ressource spécifique (LOUDIYI ET AL., 2012). Les zones charnières sont ainsi définies comme des zones d'interface entre plusieurs territoires, suffisamment spécifiques et structurées pour infléchir durablement les dynamiques de développement des territoires auxquelles elles sont rattachées (LARDON & PIVETEAU, 2005). Elles peuvent avoir cinq fonctions différentes : marqueur, lieu de passage, ressource, front ou confins. Ainsi, pour comprendre ce qui se joue en matière de dynamique territoriale, il nous semblait important d'identifier les zones charnières et d'analyser comment elles fonctionnaient. La construction du projet de territoire peut alors s'appuyer sur leurs atouts. L'entrée par les charnières offre un cadre propice pour se poser la question des enjeux ruraux. Interpeller les territoires sur la manière dont ils se vivent et se projettent dans l'avenir comme charnière permet de faire ressortir les préoccupations rurales et de remobiliser les approches sectorielles, agricole,

touristique, forestière, etc. De plus, les charnières mettent l'accent sur les interactions entre territoires, plutôt que sur les territoires dans leur cohérence propre, et rendent ainsi opérationnelle l'approche en terme d'inter-territorialité (VANIER, 2008).

Nous avons ainsi réalisé de premiers travaux en 2005-2006, avec les étudiants du Mastère spécialisé DLAT-ACTERRA⁹, qui ont été restitués à l'Agence d'Urbanisme de Clermont Métropole. Nous avons mis en évidence la différenciation urbain-rural de ces territoires de proximité du Grand Clermont et la nécessité d'un regard croisé entre problématiques urbaines et rurales, lors d'ateliers participatifs réalisés avec un petit nombre d'acteurs, dans le cadre d'un exercice pédagogique de jeu de territoire (LARDON ET AL., 2007B). Cependant, cette vision du territoire comme une charnière n'était pas partagée par l'Agence d'Urbanisme, soucieuse de voir le Pays du Grand Clermont comme une entité territoriale cohérente. A leurs yeux, la diversité brouillait l'identité du PGC.

5.2. Phase 2. Le diagnostic du Scot : une observation par la recherche (LOUDIYI, 2008)

Dans la phase suivante de diagnostic du SCoT, en 2007, nous avons été sollicités par l'Agence d'Urbanisme comme observateurs du processus, sans que nos propositions de démarche participative et de formalisation des relations urbain-rural ne soient retenues. L'Agence d'Urbanisme met alors en place un outil opérationnalisant la conduite de la concertation : le « jeu de carte ». Cet outil est présenté aux acteurs participant aux débats comme innovant et inédit. Il vise à faciliter la construction d'un diagnostic partagé à partir d'un ensemble de questions, problèmes et enjeux proposés par l'agence et soumis à l'interprétation des acteurs parties-prenantes participant à des groupes de travail thématiques.

Dans la mise en œuvre de cet outil, l'Agence d'Urbanisme s'est librement inspirée du dispositif « jeu de territoire » développé par l'équipe de recherche, alors même que notre proposition d'animer les débats sur ses principes avait été refusée par l'Agence, sur l'argument que la géopolitique locale était peu propice à ce genre d'opération. L'objectif assigné à notre participation était simplement de montrer aux acteurs tout l'intérêt de se mobiliser dans une démarche de SCoT. Elle nous permettait en retour d'assister aux séances de travail des commissions en tant qu'observateurs extérieurs.

La particularité de cette séquence réside aussi dans le processus d'« invitation » des acteurs participants au diagnostic. Il y a l'invitation des personnes publiques associées comme le stipule le code de l'urbanisme et la cooptation des élus délégués communautaires des différents territoires de projets constituant le Pays du Grand Clermont. Globalement, chaque commission thématique devait réunir mensuellement 30 à 40 personnes. En tout, quatre séances, pour chaque commission thématique, ont rassemblé les acteurs pour débattre et s'accorder sur les enjeux territoriaux et les modalités de réponse à ceux-ci.

Dans le « jeu de carte » utilisé par l'Agence d'urbanisme, les représentations spatiales (localisation des enjeux, spatialisation des projets) sont proscrites car supposées sources de conflits entre acteurs. De ce fait, les échanges sont restés très globaux. L'observation de cette phase montre l'existence d'accords cognitifs mais peu d'appropriation des enjeux territorialisés.

⁹Mastère DLAT «Développement local et aménagement des territoires», devenu ACTERRA «Action Publique pour le développement durable des territoires et de l'agriculture» d'AgroParisTech Clermont-Ferrand (<http://www.agroparistech.fr/Mastere-specialise-Action-publique.2711.html>)

Le diagnostic réalisé s'est poursuivi par une analyse prospective, animée par un bureau d'études avec quelques élus du SEPAC et des experts. Le PADD et le DOO ont été réalisés par l'Agence d'Urbanisme en 2008-2009. Nous n'avons pas contribué à ces étapes, n'y étant pas invités et étant nous-mêmes assez critiques sur la qualité de la participation, non conforme à nos présupposés théoriques et méthodologiques de chercheurs.

5.3. Phase 3. Les ateliers de mise en œuvre du SCoT (AMOS) : une recherche-action

Pourtant, en 2009, nous avons été sollicités à nouveau par l'Agence d'Urbanisme pour réaliser l'accompagnement de l'Agence dans la conception d'Ateliers de Mise en œuvre du SCoT (AMOS). Ces ateliers, désirés par les élus du SEPAC, devaient se dérouler en deux phases : les AMOS 1 dédiés à l'énonciation des actions potentielles pour la mise en œuvre du SCoT et les AMOS2 dédiés à la concrétisation de certaines des actions proposées après validation par les élus. En fait, seuls les premiers ateliers ont eu lieu, nous verrons pour quelles raisons par la suite.

Forts de l'expérience précédente montrant la nécessité d'un engagement clair des partenaires, nous avons répondu favorablement à la demande de l'agence, tout en exigeant de formaliser l'accord de partenariat. Il a porté sur deux points. Le premier était de respecter les principes de la méthodologie du jeu de territoire, en favorisant les interactions des acteurs autour de représentations spatiales pour construire une vision partagée du territoire. Le second point était de préciser le rôle des chercheurs, comme co-concepteurs, co-animateurs et observateurs. Le financement d'un tel accompagnement n'ayant pas été accepté par le SEPAC, nous avons considéré cette expérimentation comme un objet de recherche. Pour cela nous avons établi une convention de partenariat entre l'Agence d'Urbanisme et AgroParisTech, fixant les rôles de chacun.

Nous avons donc contribué à la conception des AMOS, en tension entre deux objectifs, celui de répondre à la demande de nos partenaires et celui de ne pas dénaturer les principes d'une démarche participative ([GOUTTENOIRE ET AL., 2014](#)). Les AMOS1 ont ainsi été présentés et animés par les élus référents du SEPAC en trois étapes :

Un « brainstorming » en petits groupes, animés par un élu référent et avec l'appui des techniciens (Agence d'Urbanisme) et chercheurs, selon une méthodologie de tableau-plan avec post-it pour exprimer ses idées. Ces post-it sont ensuite positionnés sur un tableau commun pour garder trace de l'ensemble des énoncés et favoriser les interactions entre idées. Un modèle spatial accompagnant les panneaux thématiques pouvait aussi être le support de positionnement des post-it ou du moins d'explicitation de la localisation des actions lors de l'énoncé. Des observateurs (chercheurs) notaient l'énoncé exact des post-it et les comportements des acteurs (en particulier, participation ou recul).

Une restitution collective énoncée par un élu ou un rapporteur du groupe pendant que les techniciens et chercheurs recomposaient sur des panneaux communs l'ensemble des post-it des groupes, en les rassemblant sous des intitulés plus globaux répondant à une même idée. Il est à noter que ce travail en temps réel est fortement dépendant de la capacité de synthèse des techniciens et peut entraîner des dérives. L'important est que c'était réalisé sous les yeux des participants, qui pouvaient suivre la construction des idées. Cela a également donné lieu à un court débat après chaque restitution de groupe.

La dernière étape a été un vote où chaque participant s'est présenté devant les panneaux pour coller des gommettes (cinq attribuées par personne), soit sur un post-it, soit sur une idée regroupant plusieurs post-it. Les techniciens de l'Agence d'Urbanisme et l'élu référent animant la séance, ont énoncé oralement les idées retenues (qui ont été notées et projetées au fur et à mesure à l'écran) et les scores ont été annoncés.

L'accompagnement des acteurs lors des quatre demi-journées d'ateliers et l'observation fine du déroulement de ces ateliers a permis de réunir des matériaux empiriques très riches sur le déroulement d'un dispositif participatif et notamment sur le contenu des interactions entre les participants. Cette observation a permis de livrer aux partenaires des premières analyses et de lancer une réflexion théorique sur les dispositifs participatifs impliquant des élus et des techniciens (MAURY ET AL., 2011). Plusieurs questions ont ainsi été soulevées : Quelles modifications sont induites par ces ateliers dans les rapports élus-techniciens ? Est-ce que la forme participative permet de donner « plus de poids » à certaines propositions, qui auraient été plus facilement rejetées par les élus si elles n'avaient été parées des atouts de la participation ? Pourquoi les élus se mettent-ils en retrait alors qu'ils gèrent les affaires de leurs communes sur des thématiques identiques à celles abordées, et ce en vertu de leur mandat ? Quels sont les nouveaux acteurs qui émergent dans le processus et quel est l'impact de cette participation sur la construction du projet urbain ?

Par l'observation, l'objectif était d'analyser les modalités d'interactions entre les différents acteurs, selon leurs statuts et leurs savoirs, pour caractériser l'articulation des compétences et la constitution des apprentissages collectifs. Une attention particulière a été portée à la créativité permise par les ateliers et les décalages de positionnement des acteurs dans le jeu collectif, dans l'idée que cela pouvait contribuer à transformer les rapports entre acteurs par la suite. Il s'est avéré que cette observation a d'abord permis d'identifier des dysfonctionnements dans la mise en œuvre de l'atelier lui-même : problème de la faible participation des élus par rapport aux techniciens et des nouveaux acteurs par rapport aux partenaires habituels de l'Agence, dérives possibles de l'animation (intervention des animateurs, absence de synthèse et de facilitation) et non atteinte des objectifs (toujours pas d'actions concrètes, toujours pas de représentations spatiales). Ce qui nous a amené à proposer un détour avant la mise en œuvre des AMOS2.

Commentaire [SC1]: A été ?

5.4. Phase 4 : Un détour par la formation pour concevoir les AMOS2

Lors du module « Analyse spatiale pour le diagnostic et le projet de territoire », en 2010, les étudiants du master spécialisé DLAT-ACTERRA ont été chargés de porter un regard critique sur la première série d'AMOS et de proposer une méthodologie d'animation mobilisant les représentations spatiales afin d'en concevoir une seconde, plus opérationnelle. Dans le cadre de l'exercice pédagogique, le test de la méthodologie a été réalisé sur la seule thématique du *Grand Clermont plus économe*, traitant des enjeux de consommation des espaces naturels et agricoles. Les objectifs de la commande étaient pluriels. Pour l'Agence d'Urbanisme, la méthodologie qui allait être proposée devait être reproductible sur l'ensemble des thématiques traitées¹⁰. La participation devait aboutir sur des propositions d'actions concrètes et formalisées. Pour les chercheurs, en plus des objectifs de l'Agence d'Urbanisme, les concepts et outils enseignés lors du module de formation devaient être mobilisés pour concevoir et animer un atelier participatif. L'objectif était alors de démontrer, via leur utilisation par les

¹⁰Grand Clermont « plus économe », « plus innovant », « plus juste » et « plus ouvert sur les autres ».

étudiants, la pertinence de la mobilisation des représentations spatiales, dans une démarche participative et l'intérêt d'une intervention, par la formation.

Différents matériaux de base ont été transmis aux étudiants pour amorcer leur réflexion, notamment un tableau récapitulatif des idées d'actions, émises lors des AMOS1 et la reformulation des intitulés par les techniciens de l'Agence d'Urbanisme. Une quinzaine d'acteurs impliqués dans la démarche du SCoT, présents ou non lors de la première série d'AMOS, sont ensuite rencontrés. Des entretiens semi-directifs sont conduits avec une phase de dessins sur un fond de modèle, afin que les acteurs y inscrivent spatialement leur représentation des enjeux du SCoT.

Le croisement des données constitue le socle d'élaboration du jeu de territoire qui se déroule en fin de module. Quatre thématiques sont retenues : installation de bergers, circuits courts, jardins et vergers partagés. Elles sont enrichies par celle de la « sensibilisation au bois et à la forêt », qui avait été identifiée comme manquante à la première série d'AMOS. Chaque thématique est déclinée en cinq sous-thèmes comme l'indique la Figure 2.

Circuits courts

- Dégager des espaces fonciers pour le maraîchage
- Communication sur les circuits courts
- Animation pour les producteurs locaux
- Plate-forme logistique
- Points de vente directs

Bois et forêts

- Recensement et état des lieux des chemins communaux
- Zonage des forêts prioritaires
- Conventionnement pour l'entretien des forêts privées
- Bois énergie
- Forêt loisir

Sensibilisation

- Décentralisation des lieux de réunions
- Journées découvertes
- Réseau de sensibilisation des jeunes
- Guide pratique
- Recensement des actions de sensibilisation

Installation des bergers

- Protéger les exploitations supports
- Fête des estives
- Communication pour l'installation des bergers
- Définir un schéma de gestion des estives
- Héberger les bergers

Jardins et vergers partagés

- Jardins conservatoires
- Vergers partagés
- Gestion et formation collective
- Intégrer des jardins dans les constructions nouvelles
- Des jardins collectifs et conviviaux

Figure 2 : Contenu des fiches-actions pour le jeu de territoire

La séance d'animation des AMOS2 s'inspire de la méthodologie du jeu de territoire, mais les informations fournies sur le territoire sont les idées d'actions proposées, que les joueurs doivent compléter ou reformuler et positionner sur le fond de carte du territoire. On observe, en début de jeu, une réticence ou frilosité de la part de certains participants à prendre la parole, ainsi qu'à représenter spatialement les actions qu'ils jouent sur le fond de carte. Par la suite, les interactions entre acteurs se mettent en place et les propositions sont discutées et complétées. Cependant, le rôle des membres de l'Agence d'Urbanisme, présents dans la salle en tant que commanditaires, est ambigu. A plusieurs reprises, ils prennent la parole, ce qui semble être interprété de façon contraignante et quelque fois négative par les participants au jeu. A la fin du jeu, onze fiches-actions ont été jouées, dont au moins une sur chaque thématique. Arrivent en tête, les actions concernant les « circuits courts », les « jardins et vergers », ainsi que les « actions de sensibilisation ». Grâce aux fiches blanches (fiches laissées à l'initiative des joueurs), deux actions nouvelles de la thématique sensibilisation sont

créées. Cela concerne une action sur « l'installation de nouveaux acteurs économiques » et la « mobilisation de l'épargne solidaire éco-citoyenne ». Les fiches-actions ont été renseignées de façon plus ou moins poussée sur les partenaires envisageables, la démarche, ainsi que la localisation (Figure 3).

Grâce à la représentation spatiale des actions, un schéma global des actions à mener se dessine et construit une image des dynamiques possibles, en particulier entre le Pays du Grand Clermont et les deux PNR voisins. Malgré les difficultés et les contraintes pointées, il apparaît que la méthodologie est adéquate pour permettre l'émergence collective d'actions innovantes à mettre en place dans le cadre du SCoT du Grand Clermont.

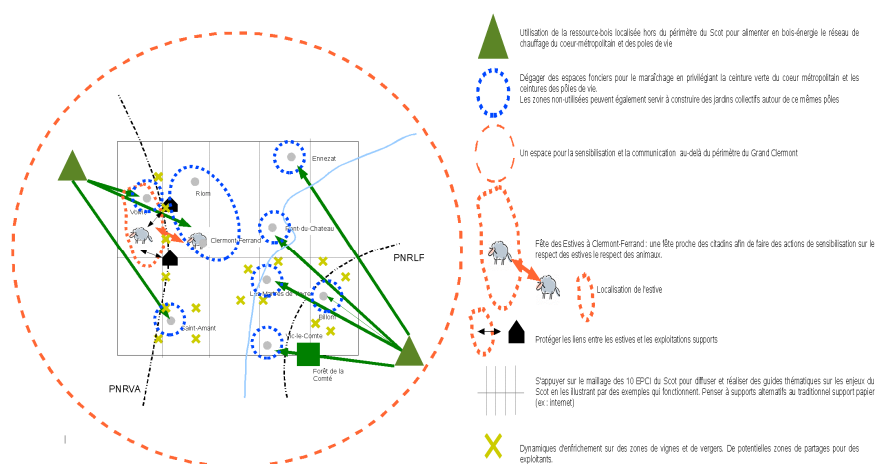


Figure 3: Propositions d'actions sur le territoire du Grand Clermont

Il est également important de noter que les participants ont joué des actions ne relevant pas nécessairement de leur compétence technique. Suite à la tenue du jeu a eu lieu un débriefing avec les membres de l'Agence d'Urbanisme, ainsi que l' élu SEPAC présent lors de la séance. Les retours sont plutôt positifs. D'une part l'Agence d'Urbanisme se dit convaincue de l'approche créative du jeu de territoire pour dégager collectivement des actions innovantes pour le territoire. Seulement l'objectif d'aboutir à des actions concrètes et formalisées n'est pas encore atteint. Pour ce faire, l' élu SEPAC formule une proposition double : celle de mener un dialogue tout au long du processus du SCoT et celle de mettre en œuvre des actions concrètes, visibles et mobilisatrices en parallèle. Pour ce faire, les étudiants proposent l'itinéraire méthodologique suivant (Figure 4) :

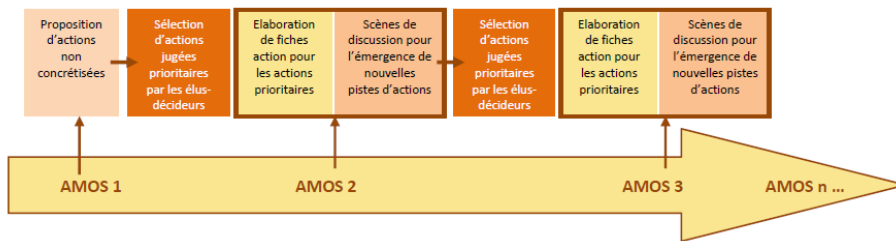


Figure 4 : Itinéraire Méthodologique des AMOS

L'organisation des Ateliers de mise en œuvre du SCoT se doit d'être un dispositif qui permet de ménager un espace de créativité dans lequel les idées émergent et un espace de finalisation dans lequel les idées qui ont émergé lors des précédents ateliers sont transformées en actions concrètes, faciles à mettre en place sur le territoire.

Du côté de la recherche, l'objectif est atteint : par la pratique, l'intérêt de s'appuyer sur les représentations spatiales pour la conduite d'un dispositif participatif pour le projet de territoire a été transmis aux animateurs du SCoT. Les étudiants sont également satisfaits puisqu'ils ont réussi à tenir les objectifs qui leur étaient fixés dans la commande et ont eux-mêmes, par la pratique, perçu l'intérêt de mobiliser les représentations spatiales pour l'appropriation collective d'un projet de territoire. L'intervention des étudiants a semblé satisfaire les commanditaires et a été bien acceptée par les participants.

5.5. Phase 5 : Les acquis d'une collaboration : des connaissances adaptables

Cependant, trois mois après l'exercice pédagogique de préparation des AMOS2, la collaboration est à nouveau bloquée. Le SCoT est arrêté une première fois par les élus en mars 2010. Comme la Région finance des actions par le biais de contrats Auvergne+, les élus du SEPAC ne jugent pas utile de poursuivre les AMOS2 et ne diffusent pas les résultats des AMOS 1 aux participants des ateliers. L'équipe de recherche sollicite donc l'Agence d'Urbanisme pour une réunion de travail afin de mettre fin à la convention de partenariat, de tirer les leçons pour la recherche et de diffuser les résultats de l'exercice de formation. Or, en Août 2010, le SCoT est rejeté par les services de la Préfecture suite à un ensemble d'avis défavorables de la part des personnes publiques associées. Une nouvelle « copie » doit être réalisée à l'automne 2010. Dans les faits, c'est en janvier 2011 que le SCoT sera arrêté par les élus du SEPAC, mais cela empêche alors toute diffusion des résultats, pour ne pas perturber le processus politique. Les AMOS n'ont plus été évoqués avec l'Agence d'Urbanisme.

Ces résultats limités et parfois en contradiction avec les attendus nous ont cependant permis de tirer des réflexions et de remobiliser ces expériences pour aller plus loin dans l'action. Tout d'abord, les collaborations perdurent avec l'Agence d'Urbanisme et le SEPAC sous forme d'expertises ou d'encadrement de stagiaires¹¹. Ensuite, des élus sensibilisés interviennent dans

¹¹Des thématiques plus pointues telles que la ville éco-durable ou le système d'information économique ont fait l'objet de thèses professionnelles d'étudiants du Mastère spécialisé AgroParisTech DLAT-ACTERRA dans les années qui ont suivi.

nos formations et engagent des projets participatifs sur leur territoire¹². Enfin et surtout, cette expérience nous a permis d'engager autrement d'autres partenariats pour accompagner les dynamiques de changement¹³.

6. Un partenariat d'action qui interpelle la recherche : quand ce sont les connaissances pour l'action qui produisent des connaissances scientifiques !

Le retour réflexif sur les différentes phases de ce processus de partenariat amène à divers éléments de discussion. Nous en retiendrons deux, l'un sur la prise de recul du dispositif lui-même et l'analyse des temps d'interactions chercheurs-acteurs, l'autre sur le retour d'expérience pour la recherche par la formation et la façon dont on peut évaluer de telles recherches. Ces apprentissages collectifs issus d'un partenariat sont utiles aux nouvelles expériences en cours.

6.1. Une double interaction chercheurs-acteurs, entre fiction et friction

Les cinq étapes du processus de partenariat peuvent être récapitulées dans un schéma synthétique qui met bien en évidence les moments de rupture, les décalages entre objectifs des chercheurs et des acteurs et les différences de pratiques professionnelles. Nous l'analysons au prisme d'une grille des frictions et fictions dans les recherches en partenariat. Soulard *et al.* (2007) définissent la fiction comme des interactions qui, tout en gardant un faible degré de réalité, doivent contribuer à la coopération visée et la friction comme celles, entre deux parties-prenantes aux logiques différentes, qui engendrent des désaccords et des jeux stratégiques pouvant contrarier la coopération.

On peut distinguer dans notre itinéraire méthodologique une suite alternée de séquences de fictions et de frictions (Figure 5). La première séquence, de présentation des résultats de la recherche par l'intermédiaire de la formation est une fiction, dans la mesure où les représentations spatiales échangées semblaient comprises. Elle ne s'est pas moins terminée par une fin de non-recevoir, empêchant une plus large diffusion de cette vision du territoire. La seconde séquence est une phase de friction, où les logiques sont différentes, les acteurs cherchant à asseoir leur intervention et les chercheurs étant relégués au statut d'observateurs et d'alibi pour légitimer la démarche participative, alors qu'ils souhaitaient être actifs et participatifs dans le processus. La tension est résorbée par le retrait des chercheurs. La troisième étape est une gigantesque fiction, chacun ayant fait des concessions pour se rapprocher de la position de l'autre, mais elle aboutit à une plus grande frustration, parce que l'engagement dans la recherche-action, négocié au début, n'a pas trouvé son équivalent en fin, la fin n'étant pas actée. La friction s'est révélée à la quatrième séquence, avec les apparences d'un accord sur la forme, mais une dissension sur le fond. La proposition émanant de la recherche, même médiatisée par la formation, a essuyé un nouvel échec dans l'appropriation par les acteurs partenaires. D'autres choix ont été faits.

¹² Par exemple sur l'habitabilité des centre-bourgs (projet avec le PNRLF)

¹³ En particulier, en 2009, nous avons passé une convention de partenariat avec la DREAL Poitou-Charentes sur la spatialisation des enjeux environnementaux des territoires et en 2012, avec le Rectorat de Clermont sur les besoins de formation des territoires, selon le même dispositif de Recherche-Formation-Action, mais avec des engagements réciproques plus clairs et un investissement plus important pour faire changer les dynamiques de territoire tout en changeant les pratiques professionnelles.

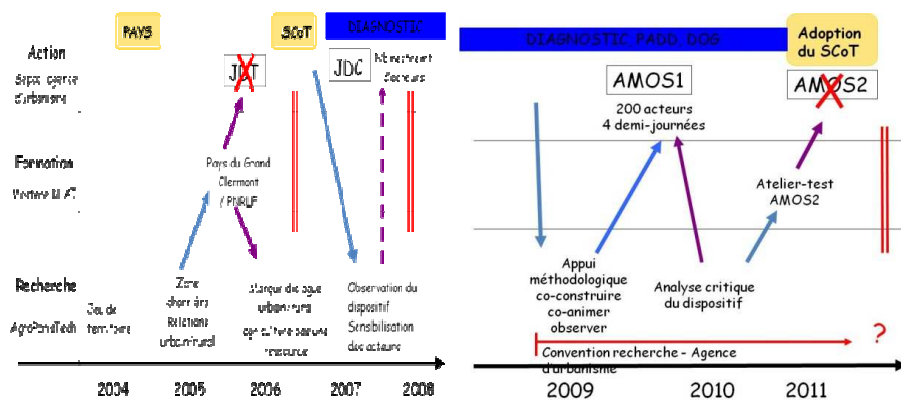


Figure 5 : Fictions et frictions de l'itinéraire méthodologique

Le déroulement met en évidence des décalages observés dans l'action mettant en évidence des points clés dans le processus de partenariat :

Un point de passage obligé est l'engagement des acteurs : à la troisième séquence, nous avons imposé une convention de partenariat précisant les modalités d'intervention de la recherche et les principes à respecter (fondements du jeu de territoire), mais nous avons omis d'énoncer clairement les conditions de désengagement. Cela peut expliquer pourquoi le processus s'est fini, sans avoir rempli les engagements que nous avons pris vis-à-vis des acteurs participants aux ateliers créatifs.

Un point de vigilance est de conclure les différents temps d'échanges : ainsi, la discussion intéressante en fin d'exercice pédagogique de quatrième étape n'a pas été actée, peut-être parce que ce n'était pas les bons interlocuteurs qui étaient présents : manque d'élus référents, techniciens de l'agence d'urbanisme non mandatés pour cette action, chercheurs non reconnus comme légitimes.

Un point d'acquis est le lien à construire entre les productions attendues et les moyens mis en œuvre pour les atteindre : les résultats sont inutiles s'ils ne sont pas appropriés par les acteurs ; le plus grand effort à faire est dans l'acquisition de telles compétences de médiation.

6.2. Le paradoxe de la production de connaissances pour et sur la participation

Dans la mise en œuvre d'une recherche participative, il nous semble utile de préciser avant toute chose les attendus des chercheurs et des acteurs (GOUTTENOIRE ET AL. 2014). En effet, nous défendons l'idée qu'il n'existe pas de "bon" dispositif participatif dans l'absolu et quelles que soient les situations. Le dispositif doit être conçu en fonction des objectifs poursuivis par les chercheurs et des contraintes rencontrées dans la situation d'action. De même, ce que les acteurs attendent de leur participation peut influencer certains choix méthodologiques et la réussite du dispositif. En d'autres termes, pour les chercheurs, il s'agit d'explicitier la plus-value par rapport à une démarche de recherche classique. Quant aux acteurs, il s'agit de formuler les bénéfices qu'ils perçoivent à participer au travail de recherche.

De fait, on s'aperçoit ici que les apprentissages ne sont pas là où on les attendait. Vincent Piveteau (2010), dans sa conférence lors de l'école-chercheur PSDR, proposait d'inverser la question du partenariat chercheur-acteur, en se demandant comment les acteurs interrogent les chercheurs et quelles nouvelles pratiques sont à l'œuvre. De même pourrions-nous inverser la grille-repère des déplacements de pratiques proposée pour évaluer les partenariats PSDR (figure 6) de la façon suivante (figure 7) :

Commentaire [SC2]: Proposée ou proposées

Engagement des chercheurs dans l'action : comment les chercheurs coproduisent de l'action, par leurs contributions scientifiques ?

Vers une ingénierie territoriale : quelle contribution à l'ingénierie du développement territorial et à l'accompagnement des acteurs du changement ?

Transformation des connaissances pour l'action en connaissances scientifiques : quelles nouvelles questions de recherche émergent de ces expériences partagées dans l'action ?

Intégration à la stratégie de développement territorial : comment la formation joue-t-elle un rôle intégrateur entre la recherche et l'action

Grille de valorisation de la recherche

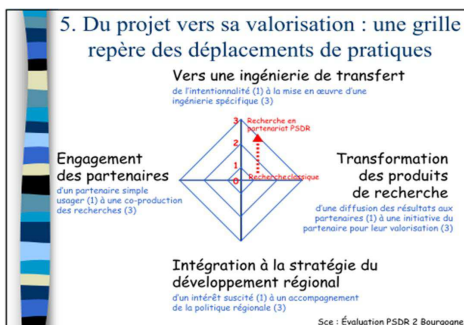


Figure 6 : La valorisation du projet de recherche (Soulard & Petit, 2010)

Quand ce sont les connaissances pour l'action qui produisent des connaissances scientifiques

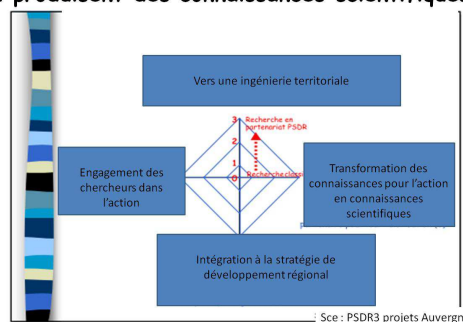


Figure 7 : La conception du projet de recherche

Et si c'était une nouvelle façon d'évaluer les dispositifs de partenariat, en ne centrant plus la focale sur la recherche, mais sur l'action. Et si l'enrichissement de la recherche ne provenait pas de sa capacité à intervenir dans l'action, mais de sa capacité à être interpellée par l'action ? Et si la formation était le secret de ce cercle vertueux ... Alors, on reconnaîtrait le dispositif de Recherche-Formation-Action comme un modèle de développement de la recherche pour et sur le développement territorial.

7. Conclusion

Cette expérience d'accompagnement du SCoT du Grand Clermont est particulièrement significative de l'interaction entre recherche et action. Ainsi, parce que l'équipe de recherche possédait des connaissances pouvant servir pour l'action (élaboration d'une méthodologie participative) des chercheurs se sont trouvés au cœur de l'action (processus de planification) dans une situation privilégiée pour observer celle-ci et ce faisant, produire de nouvelles connaissances. De cette situation et des résultats des observations, ont découlé des hypothèses et une problématique à la base d'une nouvelle recherche, et dont les résultats pourront être utiles, à l'action comme à la formation.

En terme de développement territorial, nous pouvons en tirer trois leçons :

Pour que la recherche ne soit pas en retard sur l'action, il faut inverser la démarche classique de transfert de la recherche et partir de l'action. Nous avons vu que les propositions de la recherche anticipaient les questionnements des acteurs et arrivaient parfois en avance sur leurs besoins exprimés. En effet, l'incertitude dans laquelle sont plongés les acteurs en situation risque de les refermer sur ce qu'ils savent faire, alors qu'au contraire, il importe d'innover et d'apporter de nouveaux outils ([LARDON, 2009](#)). Cela permet de mettre la formation en phase avec l'action, parce qu'elle apporte des éléments de réponse au moment même où la question se pose sur le terrain. Les apprentissages acquis ne sont pas obligatoirement directement fructueux, mais ils s'inscrivent dans la durée.

Pour produire des connaissances nouvelles, il faut hybrider les cultures, tant des chercheurs et formateurs que des acteurs et participants aux formations, qui ont des connaissances et des compétences différentes au regard de l'usage des représentations spatiales dans le diagnostic de territoire ([LARDON ET AL. 2007A](#)). Nous gardons la conviction de l'intérêt de l'hybridation permise par le dispositif de recherche-formation-action, du besoin de professionnaliser nos interventions de chercheurs (traçabilité des productions, compétences d'animation et de facilitation) et du besoin d'institutionnaliser les procédures de partenariat (convention, engagement-désengagement des acteurs et des chercheurs, modalités de financement). Cette expérience, où la recherche commence par l'action, s'avère, en tous points, réellement enrichissante, l'action même étant objet de recherche et de formation.

Pour transformer les échecs en acquisition de nouvelles compétences, il faut pouvoir d'une part expérimenter « en vraie grandeur », d'autre part prendre du recul sur le dispositif. L'implication par l'expérimentation met les acteurs en situation d'expérimenter eux-mêmes les modalités de construction d'une démarche et les outils de raisonnement spatial ([BATTON-HUBERT ET AL. 2008](#)). La question n'est pas seulement d'être capable de reproduire, mais bien de recréer, en situation nouvelle, les modalités de mise en œuvre de l'action. Mais il s'agit aussi d'avoir une démarche réflexive, pour analyser pas à pas les

conditions d'interactions et pour garder en tête la cohérence d'ensemble et les objectifs visés. Cette acquisition de compétences peut se faire en formation¹⁴.

Ainsi, comprendre la territorialisation des politiques publiques et les nouvelles modalités de gouvernance territoriale, accompagner la professionnalisation des acteurs et la combinaison de bouquets de compétences sont les grandes orientations de ces travaux de recherche. Nous développons des pratiques de partenariat et de production de connaissances pour l'action, contribuant au développement territorial. En concevant une démarche participative pour faciliter la construction d'une vision partagée du territoire et l'émergence de politiques publiques adaptées, il s'agit de fournir des concepts, méthodes et outils pour comprendre, anticiper et accompagner le changement technique dans les territoires de projet.

8. Références bibliographiques

- Angeon V., Lardon S., 2008. Participation and governance in territorial development projects. The « territory game » as a local leadership system. In: Rey-Valette H., Lardon S., Chia E. (dir.), *Governance: Institutional and learning plans facilitating the appropriation of sustainable development*. Special issue of IJSD N°3-4.
- Barone, S. 2012. SCoT est-il plus SAGE?. *Gestion de l'eau et aménagement du territoire en France depuis la loi du 21 avril 2004*. VertigO-la revue électronique en sciences de l'environnement, 12(2).
- Batton-Hubert M., Joliveau T., Lardon S., 2008. In Lardon S., Roche S. (dir.), *Représentations spatiales dans les démarches participatives*. *Revue Internationale de Géomatique*, Béguin P., Cerf M. (dir.), 2009. *Dynamiques des savoirs, dynamiques des changements*. Editions Octarés, Toulouse, 308p.
- Béguin P., et Cerf M., 2009. *Dynamique des savoirs, dynamique des changements*, Editions Octarés, Toulouse, 308 pages.
- Clément, C., et Abrantes, P. 2011. Préserver les espaces agricoles périurbains face à l'étalement urbain. *Une problématique locale?*. *Norois*, (4), 67-82.
- Deffontaines J.P., Marcelpoil, E., Moquay P., 2001. Le développement territorial : une diversité d'interprétations. In Lardon S., Maurel P., Piveteau V. (éds.), *Représentations spatiales et développement territorial*. Paris, Editions Hermès, pp 39-56.
- Desjardins X. et Leroux B., 2007. Les schémas de cohérence territoriale : des recettes du développement durable au bricolage territorial. *Flux*, Vol.3, no. 69, p. 6-20.
- Helluin (J.J.), 2005. – « Quels sont les effets de la “ règle des 15 km ” sur la maîtrise de l'étalement urbain en France ? », *Les villes au défi du développement durable : Quelle maîtrise de l'étalement urbain et des ségrégations associées ?*, Colloque International du 24-25 novembre 2005, Sfax, Tunisie.

¹⁴ Voir article Lardon, Albaladejo *et al.* « Dispositifs de Recherche-Formation-Action pour et sur le développement agricole et territorial. Nouvelles pratiques de chercheurs » dans cet ouvrage

- Gouttenoire L., Taverne M., Cournot S., Hostiou N., Houdart M., Lardon S., 2014. Faciliter la réflexivité et les échanges sur les projets de recherche participative : proposition d'une grille d'analyse. Cahiers Agriculture v. 23, p. 205-212.
- Lardon S., Piveteau V., 2005. Méthodologie de diagnostic pour le projet de territoire : une approche par les modèles spatiaux. *Géocarrefour*, Vol 80 2/2005, pp 75-90.
- Lardon S., Moquay P., Poss Y. (dir.), 2007a. *Développement territorial et diagnostic prospectif. Réflexions autour du viaduc de Millau*. Editions de l'Aube, essai, 377p.
- Lardon S., Angeon V., Loudiyi S., Planchat-Héry C., Raymond R., 2007b. Le jeu de territoire à l'articulation entre Pays du Grand Clermont et PNR du Livradois-Forez, in Batton-Hubert M., Joliveau T., Lardon S. (dir.), CDRom SAGEO 2007. Rencontres internationales Géomatique et territoire. Ateliers «Modélisation spatiale et décision territoriale participative».
- Lardon S., 2009. Former des ingénieurs-projets en développement territorial. Un itinéraire méthodologique pour faciliter la participation des acteurs. In Béguin P., Cerf M. (dir.) "Dynamiques des savoirs, dynamiques des changements", Editions Octarés, Toulouse, p 209-227.
- Lardon, 2013. Le « jeu de territoire », un outil de coordination des acteurs locaux. Revue FaçSADe, Résultats de recherches du département Inra-Sad, Vol 38, 4p.
- Loudiyi S. 2008. Le SCoT, instrument de gouvernance territoriale ? La conduite locale de la concertation dans le Pays du Grand Clermont. *Noroi*, N° 209, vol.4, pp. 37-56.
- Loudiyi S., 2010. Projet urbain et construction des capacités d'action collectives. Une illustration à partir du SCoT du Pays du Grand Clermont. Journée d'étude du LERAD/COST (UMR Citeres) "Schémas de cohérence territoriale et dynamiques territoriales", Université François Rabelais, Tours, 9 p. Consultable à :
- http://www.gridauh.fr/fileadmin/gridauh/MEDIA/2011/accueil/centres_associes/loudiyi.pdf
- Loudiyi S., Maury C., Lardon S., 2011. « Agriculture(s) et projet urbain durable : issues incertaines, destinées imprévisibles », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 11 Numéro 2 | septembre 2011, mis en ligne le 22 janvier 2012, Consulté le 23 janvier 2012. URL : <http://vertigo.revues.org/11481> ; DOI : 10.4000/vertigo.11481
- Maury C., Loudiyi S., Lardon S., 2011. Effets de la participation dans un dispositif d'élaboration du SCoT du Grand Clermont. Colloque GIS PPP, Fafape, Aix, 10 février 2011.
- Rey-Valette H., Chia E., Mathé S., Michel L., Nougarèdes B., Soulard C-T., Maurel P., Jarrige F., Barbe E., Guiheneuf P.Y., (2014), Comment analyser la gouvernance territoriale ? Une grille de lecture. *Géographie, Economie et Société*, à paraître.
- Ségas, S., & LOUDIYI, S. 2011. La lutte contre l'étalement urbain. Articulations et tensions entre espaces de projet, intérêts localisés et espaces vécus à Bordeaux et Clermont-Ferrand. In *Espaces de vie, espace enjeux. Entre investissements ordinaires et mobilisations politiques*. (pp. pp-257). Presses universitaires de Rennes.

Soulard C., Compagnone C., Lémery B., 2007. La recherche en partenariat : entre fiction et friction. NSS 15, 1 pp 13-22.

Soulard C., Petit S., 2010. Conduire le partenariat dans un projet PSDR : quelques repères. Présentation au groupe PSDR Parme.

Paoli J.C., Soulard C.T. (2003). *Note de méthode : comment écrire la chronique d'un dispositif territorial ?* Séminaire RIDT, INRA-SAD, Dijon, 25 juin 2003, 12 p.

Planchat-Héry C., 2008. « Les outils graphiques paysagers, révélateurs des enjeux agricoles, dans un Plan Local d'Urbanisme », *Norois*, 209, pp 109-125.

Piveteau Vincent, 2010. Quand les acteurs de l'aménagement du territoire interroge les chercheurs : regards sur une pratique en construction. Ecole-Chercheurs PSDR "Chemins de recherches partenariales et interdisciplinaires.", 25-28 mai 2010, Carcans.

Vanier M., 2008. Le pouvoir des territoires. Essai sur l'interterritorialité. *Economica, Anthropos*, Paris, 160p.